Diagnostics

Dans le domaine des soins, établir un diagnostic est souvent associé à la profession de médecin. Et pourtant ! En quoi établir un diagnostic, en d'autres termes exercer sa capacité à discerner, devrait-il être réservé aux seuls médecins ?

Quand un ou une aide-soignante pense que ce patient très âgé, alité, constipé et maintenant confus a probablement un fécalome, n'est-ce pas un diagnostic ? Certes, un diagnostic de présomption, avec un risque de se tromper plus ou moins grand. Comme c'est le cas aussi pour les médecins.

Quand un ou une pharmacienne d'officine propose un antalgique à un patient qui se plaint de maux de tête, n'est-ce pas d'abord, lors de l'entretien au "comptoir", un diagnostic d'exclusion écartant les causes de maux de tête qui pourraient être graves ? Certes, un diagnostic qui ne prétend pas identifier la cause ; mais qui permet d'établir que la cause ne paraît pas grave et que l'on peut proposer ce médicament-là à ce patient-là. Comme le font souvent aussi les médecins.

Quand un ou une infirmière pense que tel patient qui a une jambe rouge, chaude et douloureuse a probablement un érysipèle, ne s'agit-il pas d'un diagnostic ? Même s'il ou elle s'abstient souvent de dire le mot érysipèle, car en France le diagnostic infirmier correspond à un jugement clinique sur la situation du patient, et pas à nommer la cause du trouble comme le ferait un médecin.

Quand un ou une sage-femme, quand un ou une chirurgien-dentiste, quand un ou une kinésithérapeute, quand un ou une étudiante d'une profession de soins… etc.

Le diagnostic est un acte intellectuel dont la "justesse" est liée à la connaissance que l'on a de la personne à soigner, des causes possibles de son trouble, et liée à la qualité de recueil et d'analyse critique des informations lors de l'entretien, de l'examen ou de la lecture de comptes rendus d'examens paracliniques. Un acte intellectuel qui conduit à des présomptions, sans forcément chercher à tout prix la cause exacte du trouble. Parfois seulement à distinguer des situations graves, où il faut agir vite, de situations bénignes.

Ainsi chacun est-il en situation de faire des diagnostics, de registres divers et complémentaires. À chacun de cerner au mieux dans quel registre il se situe, en fonction du métier qu'il exerce, de ses compétences et de son expérience professionnelle. Et à chacun de cerner au mieux le niveau d'incertitude qu'il accorde à tel ou tel diagnostic. Avec, en ligne de mire, des soins adaptés à chaque patient.

Prescrire

ÉDITORIAL

Téléchargé sur prescrire.org le 18/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement